

Le Président

pierre.monard@adna06.fr

41 rue de l'Orangerie

06110 Le Cannet

Madame FRACKOWIAK-JACOBS

Sous-Préfète de Grasse

3, Avenue Général De Gaulle,

06131 GRASSE

Le Cannet le 10 novembre 2020

Madame la Sous-Préfète,

Le malheureux accident du 3 novembre dernier nous rappelle inévitablement les risques liés à l'activité aéronautique sur les zones habitées du bassin de vie entre Grasse et Cannes et démontre une fois de plus que le risque zéro n'existe pas. Le soir de l'accident nous avons relevé 11 plaintes concernant des vols de nuit car cette activité occasionne aussi le survol de plusieurs communes et inquiète les habitants. Aussi, nous avons été contactés par de nombreux riverains qui s'interrogent sur les circonstances de l'accident et sur les mesures encadrant les vols de nuit.

Pour notre part, nous nous posons les questions suivantes :

- S'agissait-il d'un vol de test (matériel, procédure...) ou de vol de qualification ?
- Pourquoi, alors que les tours de pistes sont interdits après 20 h 00, de tels tests étaient-ils réalisés si près de cette limite horaire ?
- L'avion était-il sous la responsabilité de la tour de contrôle de Cannes ou de Nice ?
- Pourquoi n'existe-t-il pas d'indicateur sur le nombre de vols de nuit ?
- Existe-t-il un plan de secours en cas de crash d'un avion sur une zone habitée et en particulier La Bocca ou Mandelieu ?

Après les accidents de ce 3 novembre, du 29 novembre 2016 (Mandelieu), du 7 novembre 2009 (La Roquette) ou de l'incident grave du Falcon 20 du 15 janvier 2015, force est de constater que les risques liés aux activités de l'aéroport ne peuvent être négligés et mériteraient de faire l'objet d'une réévaluation à l'aune de la densification de l'urbanisation autour de l'aéroport. Quel aurait été l'impact d'un tel accident s'il était survenu lors du survol de la place du marché de La Bocca, du Collège des Mûriers, du Lycée Alfred Hutinel ou de la maison de retraite du midi ?

C'est pourquoi, nous vous demandons de bien vouloir intervenir auprès des services compétents pour réévaluer, en concertation avec les élus et les riverains, les conditions des activités école, du trafic aviation légère et hélicoptères et proposer des aménagements pour en minimiser la dangerosité.

Connaissant votre attachement à la transparence de l'information et votre volonté de protéger au mieux les riverains, nous sommes sûr que vous mettrez tout en œuvre pour que ces demandes ne restent pas lettre morte.

Nous vous prions d'agréer Madame la Sous-Préfète l'expression de nos sentiments les plus respectueux.

*Pour le bureau*

*Le président*

*Pierre MONARD*



Copie :

- Monsieur David LISNARD - Maire de Cannes
- Monsieur Henri LEROY – Maire de Mandelieu la Napoule
- Monsieur Christian ORTEGA – Maire de La Roquette sur Siagne
- Monsieur Yves PIGRENET – Maire du Cannet
- Monsieur Richard GALY – Maire de Mougins
- Monsieur Pierre ASCHIERI – Maire de Mouans-Sartoux
- Monsieur Philippe CANNARD - ACNUSA